

SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX



Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle (ARP) protège les membres contre la responsabilité ou les allégations de blessures ou de dommages causés à un tiers (tel qu'un client) à la suite d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans l'exercice de leurs fonctions de travailleur social, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez. Votre garantie couvre le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques liés à une réclamation.

Faits saillants de l'assurance responsabilité professionnelle :

Limite de responsabilité	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Territoire de couverture	Monde entier; demandes présentées et défendues au Canada
Défense procédure disciplinaire	200 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	150 000 \$
Abus et attouchements	1 000 000 \$
Période de déclaration prolongée	1 an inclus

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux, ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Faits saillants de l'assurance responsabilité civile générale :

Limite de responsabilité	5 000 000 \$ par événement / agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$
Produits-opérations achevées	5 000 000 \$
Dommages corporels et responsabilité en matière de publicité	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Paiements médicaux	50 000 \$ par personne

Options de couverture :

PLAN	LIMITES	COÛT ANNUEL
Plan I	Responsabilité professionnelle 5 000 000 \$	132 \$
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$	
Plan II	Responsabilité professionnelle 5 000 000 \$	À partir de 776 \$
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$	
	Contenu/criminalité/perte d'exploitation Contenu du bureau - 50 000 \$ Criminalité - 10 000 \$ Perte d'exploitation - 1 000 000 \$	

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez visiter le site www.casw.bmsgroup.com ou contacter BMS.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-583-7747

✉ casw.insurance@bmsgroup.com

🌐 www.casw.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.

SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX



Le contenu comprend les éléments habituels d'un bureau, tels que les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous êtes responsable.



La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique.



L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, contactez BMS au 1-844-583-7747 ou à casw.insurance@bmsgroup.com.

Produits et services d'assurance supplémentaires :

Assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des entités juridiques étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Également recommandé pour les personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Veuillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise et/ou de l'entité commerciale. Chaque professionnel fournissant un service professionnel doit fournir la confirmation qu'il possède sa propre assurance responsabilité professionnelle.

Définitions de la couverture de la responsabilité professionnelle :

Défense procédure disciplinaire

L'avenant relatif aux frais de défense en cas de poursuite disciplinaire couvre les frais juridiques liés à la nécessité de répondre à une plainte ou de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une protection de la défense. Les exemples sont les plaintes pour inconduite professionnelle, incompetence ou incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance remboursera à l'assuré les frais de défense associés à une action intentée en vertu du Code criminel liée à ses activités professionnelles assurées, si le service professionnel a été rendu au Canada et que le membre est déclaré « non coupable » de l'infraction criminelle.

Période de déclaration prolongée

La police d'assurance responsabilité professionnelle comprend automatiquement une période de déclaration prolongée de 12 mois pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui sont déposées après que vous avez cessé d'exercer, mais qui sont fondées sur des services professionnels rendus pendant que vous étiez membre en exercice et avant l'expiration de votre dernière police active.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez visiter le site www.casw.bmsgroup.com ou contacter BMS.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-844-583-7747
✉ casw.insurance@bmsgroup.com
🌐 www.casw.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.

SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture de 1 000 000 \$ pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

NOUVEAU! Couverture famille contre les risques de cybersécurité

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Protégez-vous et protégez votre famille contre les cyberattaques, l'usurpation d'identité et les violations de données grâce à l'assurance responsabilité civile familiale. Cette police est conçue pour répondre aux besoins du mode de vie numérique moderne et couvre un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyberextorsion, à la cyberintimidation et à bien d'autres choses encore.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? La responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

Assurance solutions juridiques personnelles

Cette police couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

Assurance solutions juridiques d'entreprise

Cette police couvre les frais juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : protection supplémentaire des employés, défense juridique en matière automobile, défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de dettes, procédures d'appel liées aux licences obligatoires, poursuites fiscales, poursuite en cas de dommages matériels et corporels.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès. Cette assurance prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

NOUVEAU! Assurance maladie grave

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

NOUVEAU! Frais juridiques pour les vérifications d'assurance

Les polices d'assurance responsabilité professionnelle standard n'incluent généralement pas de couverture pour les coûts associés aux audits ou aux enquêtes d'assurance. Les membres peuvent désormais accéder à la couverture des audits d'assurance pour les frais juridiques associés à la réponse à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez visiter le site www.casw.bmsgroup.com ou contacter BMS.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

1-844-583-7747

casw.insurance@bmsgroup.com

www.casw.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.